

ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Sur internet : réalisez toutes vos démarches en ligne (dépôt, actualisation, renouvellement...)

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

À la Maison de l'Habitat - 16 rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H30 ET LE VENDREDI DE 9H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 15H30 SUR RDV UNIQUEMENT au 02 38 68 10 40

Merci de vous présenter seul lors de votre entretien.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR L'ENREGISTREMENT

1. La demande de logement complétée
2. Pièce d'identité :
 - **Carte d'identité ou passeport**, si vous êtes de nationalité française
 - Si vous êtes de nationalité étrangère et que vous n'avez pas la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Suisse, vous devez produire :
 - **Titre de séjour**
 - Ou un récépissé de la demande de renouvellement de votre titre de séjour
 - Ou un récépissé délivré au titre de l'asile d'une durée de 3 mois renouvelable portant la mention « reconnu réfugié, autorise son titulaire à travailler » ou « a demandé la délivrance d'un premier titre de séjour » (*se référer à la notice explicative*).
3. N° de sécurité sociale (*les 15 chiffres notés sur votre carte vitale*)
4. N° de SIRET de l'entreprise pour les salariés
5. Ressources mensuelles

INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR ET LE CO-DEMANDEUR POUR L'ETUDE DU DOSSIER

- Carte d'identité ou passeport pour toutes les personnes majeures de nationalité française à loger ou Titre de séjour pour toutes les personnes majeures de nationalité étrangère à loger
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2020 sur les revenus 2019 pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement
- N° de sécurité sociale (*les 15 chiffres notés sur votre carte vitale*)
- Ressources des 3 derniers mois :
 - **Salarié** : 3 derniers bulletins de salaire
 - **Demandeur d'emploi** : notification des droits du Pôle Emploi et avis de paiement
 - **Retraite ou pension d'invalidité** : notification de pension, carte d'invalidité
 - **Arrêt maladie** : bulletins de la Sécurité Sociale
 - **Prestations sociales et familiales** : attestation de la CAF ou de la MSA
 - **Etudiant** : avis d'attribution de bourse
- Si vous êtes locataire:
 - Dernière quittance de loyer ou attestation de loyer à jour

A savoir, pour les demandes de colocation : chaque colocataire doit faire une demande individuelle.